

# Établissement Public Foncier de Poitou-Charentes

Conseil d'administration

Séance du 13 mars 2012

**Délibération n° CA-2012-01**

## APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2011

Le conseil d'administration de l'établissement public foncier de Poitou-Charentes,

Vu le décret n°2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'établissement public foncier de Poitou-Charentes, notamment son article 10-5°,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu l'article R.321-22 du Code de l'Urbanisme,

Entendu le rapport de l'Agent comptable,

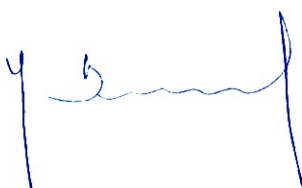
- APPROUVE l'annexe au bilan et au compte de résultat relatif aux méthodes comptables ;
- ARRÊTE le compte financier de l'exercice 2011 tel qu'il est joint à la présente délibération.

Le Président du conseil d'administration

Transmis pour approbation  
à Monsieur le Préfet de Région

Poitiers, le 18 MARS 2012

Le Préfet,

  
**Yves DASSONVILLE**

**Jean-François MACAIRE**  
Président du Conseil d'Administration